

# **SECTEUR DES JEUNES**

## RAPPORT À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS : JANVIER 2026

---

### **SUPPLÉANTES ET SUPPLÉANTS RETRAITÉS ET BUDGETS LOCAUX**

Dans le but de régler le problème du paiement pour la différence entre les coûts pour suppléantes et suppléants retraités et les coûts pour suppléantes et suppléants réguliers qui ne sera pas versé avant la fin de l'année scolaire, les écoles pourraient excéder leur budget local du montant équivalent à la différence qu'elles doivent payer pour les suppléantes et suppléants retraités. Ceci implique un suivi détaillé par l'administration de l'école et le conseil d'école ou encore les présidentes ou présidents des comités pertinents, mais à ce jour, cette façon de procéder est la meilleure solution que nous avons. Les directions d'école ont déjà reçu cette information.

### **AFFECTATION**

La saison d'affectation 2026-2027 est entamée! L'échéancier d'affectation sera affiché d'ici le 1 février 2026. Les premières dates à retenir sont :

- |                             |   |
|-----------------------------|---|
| 2 au 20 février 2026 :      | Les formulaires de choix 50-50 sont disponibles.  |
| 2 février au 13 mars 2026 : | Demandes de congés sans traitement, de congés sabbatiques et de participation au programme de retraite progressive. |

Seules les demandes soumises en utilisant le formulaire approprié et à l'intérieur du délai spécifié seront prises en considération, donc assurez-vous de vérifier SSO sous l'icône Human Resources → Teachers Youth Sector.

### **TÂCHES**

Toutes les tâches du primaire ont été vérifiées. Si un problème était rencontré, l'enseignante ou l'enseignante visée et/ou le service des ressources humaines ont été avisés.

La vérification des tâches du secondaire a commencé. Vous serez informé si un problème survient.

Soumis par Erica Lamothe

---